## François I<sup>er</sup>, un roi de la Renaissance

Comment François I<sup>er</sup>, prince de la Renaissance, affirme-t-il l'autorité monarchique ?



## 1 Un roi protecteur des arts

François I<sup>er</sup> assiste ici à la lecture des livres de l'historien gr<mark>e</mark>c antique Diodore de Sicile.

Enluminure extraite des *Trois Premiers Livres de Diodore de Sicile*, 1534, musée Condé, Chantilly...





Roi de France entre 1515 et 1547. Il mène de nombreuses guerres, notamment contre Charles Quint. Mécène, il encourage les lettres et les arts.

## 2 Le roi fait la loi

Lors d'une séance au Parlement de Paris. M. Claude Guillard, président du Parlement, s'adresse ainsi au roi:

« Nous ne voulons discuter de votre puissance, ce serait une espèce de sacrilège et savons bien que vous êtes par-dessus les lois. Nous voulons cependant vous dire que vous devez faire seulement ce qui est en raison bon et équitable. » La séance close, le roi convoque les membres du Parlement et leur fait dire: « Le roi vous défend que vous vous mêliez de quelque façon d'autre chose que la justice. Le roi défend au Parlement de n'user d'aucune limitation, modification ou restriction sur ses ordonnances et édits.»

> D'après Le Procès-verbal du lit de justice tenu par le roi, 24 juillet 1527.

## Wocabulaire

**Édit**: décision royale portant sur un problème précis.

Ordonnance : décision royale à portée générale qui a valeur de loi.